



## **REGLEMENT INTERIEUR**

*Ces conditions générales ont pour but de mettre en place un cadre clair, précis et respectueux de chacun.*

### **ARTICLE 1 : RESPECT DES PERSONNES**

Chaque personne s'engage à respecter physiquement et verbalement l'ensemble des personnes présentes au sein du lieu d'accueil.

### **ARTICLE 2 : RESPECT DES LOCAUX ET DES BIENS**

Chaque personne s'engage à veiller sur les locaux et le matériel mis à sa disposition.

### **ARTICLE 3 : CONFIDENTIALITÉ ET DROITS D'AUTEUR**

La Sophrologue est tenue au respect du secret professionnel. Pendant les séances en groupe, chaque personne s'engage à la confidentialité de ce qui aura été dit et partagé en séance. Tout support audio ou écrit vous est strictement destiné, il ne peut être ni partagé, ni diffusé, ni reproduit.

### **ARTICLE 4 : TÉLÉPHONES PORTABLES**

Les téléphones portables doivent être éteints ou en mode avion afin d'éviter toutes sonneries ou vibrations qui pourraient perturber la séance.

### **ARTICLE 5 : HORAIRES, RETARD**

Les horaires doivent être respectés. En cas de retard, sauf cas de force majeure, la sophrologue devra en être averti par sms ou par mail.

Séances individuelles : Tout retard sera déduit du temps de la séance. Le montant de la séance restera dû dans sa totalité.

Séances en groupe : Les participants devront quelques minutes avant le début de la séance. En cas de retard, le participant doit s'assurer qu'il n'y ait pas d'exercice en cours avant d'entrer dans la salle, sinon, il lui est demandé d'attendre la fin de l'exercice avant de venir rejoindre le groupe.

### **ARTICLE 6 : ABSENCES, ARRÊT DÉFINITIF**

Toute absence ou tout arrêt définitif devra être signalé au sophrologue, sauf cas de force majeure, au moins 24 heures à l'avance.

Séance individuelle : toute absence qui n'aura pas été signalée au moins 24 heures à l'avance sera due.

Séances collectives : en cas d'absence ou d'arrêt, aucune séance ne pourra donner lieu à un remboursement.

### **ARTICLE 7 : CIGARETTES, BOISSONS ET ALIMENTS**

Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur du cabinet. La consommation de boissons et de nourriture est interdite dans la salle de pratique, seules les bouteilles d'eau sont acceptées.